

Annnonce des examens fédéraux de maturité professionnelle Été 2009

La prochaine séance des examens fédéraux de maturité professionnelle se tiendra en été 2009. Les candidat-e-s, de même que les écoles préparatoires, sont prié-e-s de prendre connaissance des informations suivantes:

1. Conditions d'admission

Sont à joindre à la demande d'admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (selon formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (selon formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent.

2. Date et lieu des examens

Les examens écrits: 14–16 juillet 2009 (Berne)

Les examens écrits: 26 juin 2009 (Canobbio) et 14–16 juillet 2009 (Manno)

Les examens oraux: 24–26 août 2009 (Berne)

Les examens oraux: 22 et 29 août 2009 (Bellinzona)

3. Disciplines et examen partiel

Remarque importante

Dès le 1^{er} janvier 2008, de nouveaux plans d'études sont entrés en vigueur pour les examens fédéraux de maturité professionnelle. Les candidats-es des examens fédéraux de maturité professionnelle ont dorénavant un travail interdisciplinaire à élaborer et à présenter.

Les plans d'études de l'année 2005 ne sont valables que pour les candidates et candidats ayant passé des examens fédéraux de maturité professionnelle avant la session d'examens 2008.

3.1 Examens (basés sur les programmes d'études de 2005 et 2008)

Les *examens* et la modalité des examens sont les suivantes:

- a. *pour tous les orientations de maturité professionnelle (orientation technique, orientation commerciale, orientation santé-social):*
 - première langue nationale (écrit et oral)
 - deuxième langue nationale (écrit et oral)
 - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. *pour la maturité professionnelle orientation technique:*
 - mathématiques (écrit et oral)
 - physique (écrit)
 - chimie (écrit)
 - histoire et institutions politiques (oral)
 - économie politique, économie d'entreprise, droit (oral)
 - branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- gestion financière
- création, culture et art
- biologie
- écologie
- sciences sociales

Remarque:

Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelle *branche complémentaire* elles ou ils désirent passer un examen.

c. pour la maturité professionnelle orientation commerciale:

- économie politique, économie d'entreprise, droit (écrit et oral)
- gestion financière (écrit)
- mathématiques (écrit)
- histoire et institutions politiques (oral)
- branche complémentaire 1 (oral)
- branche complémentaire 2 (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- création, culture et art
- biologie
- chimie
- physique
- écologie
- sciences sociales

Remarque:

Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelles *branches complémentaires* elles ou ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches complémentaires.

d. pour la maturité professionnelle orientation santé-social:

- sciences sociales (écrit et oral)
- mathématiques (écrit)
- sciences naturelles (écrit)
- économie politique, économie d'entreprise, droit (oral)
- histoire et institutions politiques (oral)
- branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- gestion financière
- création, culture et art
- écologie

- chimie
- physique

Remarque:

Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelle *branche complémentaire* elles ou ils désirent passer un examen.

3.2 Matière d'examen supplémentaire «travail interdisciplinaire» pour les plans d'études valables à partir du 1^{er} janvier 2008

Les candidates et candidats qui se sont inscrits la première fois en 2008 ou plus tard aux examens fédéraux de maturité professionnelle devront réaliser un travail interdisciplinaire basé sur un projet (TIP). La branche TIP sera examinée lors d'un examen écrit (basé sur le projet) et oral.

3.3 Examen partiel

Selon l'art. 15 du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels). La première partie de l'examen partiel comprend les branches qui font l'objet d'un examen oral *ou* écrit, la deuxième partie des examens partiels comprend les branches qui font l'objet d'un examen écrit *et* oral. Le TIP peut être effectué à l'occasion de la première ou de la deuxième session.

4. Informations générales, documents et délai d'inscription

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés auprès du secrétariat des examens.

Le délai d'inscription pour les examens de maturité fédérale d'été 2009 expire le *26 février 2009*. Vos formulaires d'inscription devront nous être envoyés au plus tard à cette date (sceau postal faisant foi).

Selon la loi sur la formation professionnelle LFPr, aucun émoulement ne peut être exigé pour ces examens.

De plus amples informations concernant les examens (par exemple, le thème du TIP) peuvent être recoltées auprès du secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP).

L'adresse de notre secrétariat est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP)
Hotelgasse 1
Case postale 316
3000 Bern 7

Téléphone: 031 328 40 44
Fax: 031 328 40 55
e-mail: ebmp-efmp@bluewin.ch

9 décembre 2008

Commission fédérale de maturité professionnelle:
Le président, Alain Garnier

Annonce des examens fédéraux de maturité professionnelle. Eté 2009

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.12.2008
Date	
Data	
Seite	8114-8116
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 315

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.